

# Certificat d'évaluation financière

CYCLE  
DE CONFÉRENCES  
EN 2009-2010



SciencesPo.

Formation continue

Sfev

Société Française des Évaluateurs

APDC

Association des  
Professionnels et  
Directeurs  
Comptabilité & Gestion



ASSOCIATION NATIONALE  
DES DIRECTEURS FINANCIERS  
ET DE CONTRÔLE DE GESTION

# Certificat

délivré par Sciences Po  
en partenariat avec l'Association  
l'Association des Professionnels

## Contexte

L'évaluation financière des entreprises, des produits financiers des projets d'investissement, d'acquisition, de cession nécessitent une **pratique professionnelle délicate** au sein d'un environnement économique, réglementaire et stratégique à considérer.

Dans un contexte de crise, de refonte des normes financières et d'incertitude forte sur les stratégies d'investissement à adopter, Sciences Po, la SFEV, la DFCG et l'APDC associent leurs compétences et proposent aux professionnels un cycle de conférences. **Démystifier les outils de l'évaluation et renforcer la compréhension** internationale des pratiques seront au cœur des échanges.

## Objectifs

Le Certificat d'évaluation financière vise à **renforcer les compétences du participant, à échanger sur les pratiques et développer des perspectives** sur l'état de l'art de l'évaluation financière.

À l'issue de ce cycle de conférences, les participants :

- auront acquis une **compréhension fine des différentes techniques d'évaluation** dans des contextes réglementaires et des caractéristiques de marchés internationaux,
- seront capables de **réaliser une évaluation multi-dimensionnelle** d'entreprises, d'instruments financiers, de projets d'investissement et de restructuration,
- seront à même d'**utiliser ces techniques en respectant les impératifs** légaux et normatifs internationaux,
- comprendront le rôle, les qualités et les pratiques des évaluateurs afin de **perfectionner leurs propres pratiques** et celles de leurs équipes.

## Participants

Ce certificat s'adresse en priorité aux évaluateurs, aux **professionnels de la finance**, aux **consultants, avocats d'affaires** désireux de **renforcer leurs pratiques** et d'**échanger avec des spécialistes** reconnus.

## Obtention du certificat

Les conférences peuvent être suivies indépendamment les unes des autres ; les participants peuvent se voir délivrer un certificat d'évaluation financière spécifique Sciences Po/SFEV, à condition d'avoir suivi la totalité des conférences et validé le cas pratique proposé lors de la dernière journée.

# d'évaluation financière

et la Société Française des Évaluateurs (SFEV)  
nationale des Directeurs Financiers et de Contrôle de Gestion (DFCG) et  
et Directeurs Comptabilité & Gestion (APDC).

## Intervenants

**David Allouche**, professeur de finance à l'Essec, spécialiste de la gestion des risques et produits dérivés.

**Daniel Beaumont**, associé et directeur général délégué d'Associés en Finance, président de la SFEV.

**Sonia Bonnet-Bernard**, associée-gérante de Ricol Lasteyrie et Associés, vice-présidente de la SFEV.

**Thomas Bouvet**, président de Defix, membre du conseil d'administration de la SFEV.

**Édouard Camblain**, analyste financier chez Société Générale, intervenant en Master Finance ESCP et membre du conseil d'administration de la SFEV.

**Franck Ceddaha**, associé-gérant chez Oddo Corporate Finance, professeur affilié au Groupe HEC, professeur à Sciences Po.

**Dominique Chesneau**, président de Tresorisk Conseil, enseignant à l'Université Paris-Dauphine et à HEC, membre du comité exécutif et vice président du Comité scientifique de la DFCG.

**Jacques de Galzain**, directeur comptable du groupe France Télécom-Orange, vice-président de l'APDC.

**Vincent de La Bachelerie**, associé et Global Telecommunications Leader chez Ernst & Young.

**Nicolas de Pailleters**, directeur des normes comptables du groupe France Télécom-Orange.

**Nathalie Dierkens**, directrice de l'Executive master Finance de Sciences Po, consultante en Finance et stratégie internationale.

**Cédric Dubourdieu**, directeur associé de BC Partners.

**Bruno Husson**, associé chez Accuracy, professeur affilié au Groupe HEC.

**Emmanuel Huynh**, directeur chez Newcap, intervenant au sein de l'Executive master Finance de Sciences Po.

**Pierre Ichard**, directeur de la comptabilité et consolidation du groupe EDF.

**Arnaud Maréchal**, directeur des études économiques du groupe France Télécom-Orange.

**Didier Marteau**, directeur d'Aon, professeur de Finance à l'ESCP-EAP.

**François Meunier**, directeur général adjoint de Coface, maître de conférence à l'ENSAE, président du comité scientifique de la DFCG et membre du conseil d'administration de la SFEV.

**Christophe Nijdam**, associé-gérant de CapitalAction, maître de conférence à Sciences Po.

**Henri Philippe**, vice-président chez Accuracy, intervenant à HEC, à l'Université Paris-Dauphine, à l'Université Paris X Nanterre, à l'École Nationale des Ponts & Chaussées.

**Jean-Florent Rérolle**, Managing Director chez Houlihan Lokey, maître de conférence à Sciences Po, enseignant au Groupe HEC, membre du conseil d'administration de la SFEV.

**Patrick Sentis**, professeur de Finance à l'Université Montpellier 1 et intervenant au sein de l'Executive master Finance de Sciences Po.

**Élisabeth Rocolle-Teyssier**, présidente de Clarefi.



# Certificat d'évaluation

2009

5 conférences les jeudis matin de 8h30 à 12h.

## ■ 1<sup>er</sup> octobre >

### 1 - Qu'est ce que la valeur ?

- Remise en perspective historique et internationale.
- Approche conceptuelle : valeur fondamentale, de marché ou comptable.
- Valeur d'entreprise et valeur des fonds propres.
- Les standards de la valeur : Fair Market Value et Investment value.
- Typologies, définition, problématiques et enjeux des différentes méthodes d'évaluation.
- Les différents types d'évaluation.
- Les approches d'évaluation à l'épreuve de la crise.

## ■ 22 octobre >

### 2 - L'Analyse financière : comprendre une société et modéliser son activité

- Les sources d'informations internes.
- Les sources d'information externes (rapports analystes financiers, études sectorielles, etc.).
- La construction de projections financières.
- L'élaboration d'un modèle financier.
- Dynamique financière et stratégique de l'entreprise et rentabilité économique.

## ■ 19 novembre >

### 3 - Les méthodes d'évaluation analogiques : descriptif, avantages et inconvénients

- Méthode des comparables de transactions.
- Méthode des comparables boursiers.
- Analyse des sources.
- Analyse critique des rapports d'analystes financiers.
- Avantages et limites de ces méthodes.

## ■ 3 décembre >

### 4 - Les méthodes d'évaluation intrinsèques

- La méthode d'actualisation des flux de trésorerie disponibles (Discounted Cash-Flow).
- Les méthodes cousines : Economic Value Added®, Adjusted Present Value.
- Avantages et limites de ces méthodes.

## ■ 17 décembre >

### 5 - Approfondissement de la méthode des DCF : perfectionnement

(nécessite le suivi de la conférence n°4 ou une bonne connaissance du DCF)

- Le coût du capital.
- La détermination de la valeur terminale : formule de perpétuité et détermination de la croissance perpétuelle ; multiple de sortie.
- Les analyses de sensibilité.
- Le discounted cash flow to equity.

■ 14 janvier >

### 6 - Maîtriser le risque dans les évaluations

- Réalisation de scénarios alternatifs.
- Identification et quantification des risques d'une évaluation.
- Les évaluations par les méthodes optionnelles.
- La prise en compte des événements extrêmes.

■ 4 février >

### 7 - Évaluation dans le cadre de situations spéciales

- Présentation et usage des primes et décotes.
- La détermination du prix dans le cadre d'opérations de marché (introduction en bourse et augmentation de capital).
- Évaluation d'actifs illiquides.
- Impact des risques de faillite et de mauvaise gouvernance.

■ 18 février >

### 8 - L'évaluation dans un contexte de fusions et acquisitions

- Rôle de l'évaluation dans une acquisition : outil d'analyse et de négociation.
- Identification et l'évaluation des synergies.
- Détermination d'une prime de contrôle.
- Évaluation et due diligence.
- Évaluation et intégration de la cible.

■ 11 mars >

### 9 - Évaluation dans le cadre comptable

#### PREMIÈRE PARTIE

- Les normes IFRS et la valeur.
- La notion de Fair Value.
- Évaluation des actifs incorporels et corporels.
- L'allocation du prix d'acquisition (Purchase Price Allocation).

■ 25 mars >

### 10 - Évaluation dans le cadre comptable

#### SECONDE PARTIE

- Les tests de dépréciation (Impairment test) : les normes IFRS.
- Les Unités génératrices de Trésorerie.
- L'estimation de la Value in Use.
- L'estimation de la Fair Value Less Cost to Sell.

■ 8 avril >

### 11 - L'évaluation comme outil stratégique : optimiser l'évaluation

- La communication financière.
- La gestion du consensus et des attentes des investisseurs.
- Le management par la valeur (value based management).
- La rémunération des managers ; évaluation des stocks options, des restricted shares, etc.

■ 20 mai >

### 12 - Le statut professionnel de l'évaluateur

- Les acteurs de l'évaluation.
- Les standards de la profession.
- Les bonnes pratiques des évaluateurs.
- La présentation des conclusions.

■ 10 juin (matin et après-midi) >

### 13/14 - Mise en pratique des acquis

Cas pratique d'évaluation.

# Quatre partenaires pour un cycle de

## Sciences Po

### Des programmes innovants

En réponse aux besoins des entreprises et des administrations, la direction de la Formation continue de Sciences Po propose des programmes, sur mesure, courts ou diplômants, destinés à développer les compétences professionnelles de chacun.

Lieux d'innovation et de production intellectuelle par excellence, les **neuf centres de recherche de Sciences Po, ses neuf chaires, son école doctorale** enrichissent l'offre pédagogique. Ils permettent aux enseignements de formation continue de bénéficier directement des dernières avancées de la recherche dans cinq grandes disciplines : **l'économie, la science politique, la sociologie, l'histoire et le droit.**

### Une pédagogie orientée vers l'action

Le projet éducatif de Sciences Po repose sur le **travail en équipe, la prise de responsabilités et le développement des aptitudes à l'expression publique.**

Dans la continuité des enseignements dispensés aux étudiants en formation initiale, les programmes des formations favorisent ainsi le débat intellectuel et la capacité à affronter les difficultés.

### Un lieu unique d'échanges

Animées par un **réseau exceptionnel d'intervenants**, experts ou acteurs de la vie économique, politique et sociale, cadres supérieurs de grandes entreprises et de banques, hauts fonctionnaires, membres des grands corps de l'État, journalistes, consultants ou chercheurs, les formations proposées constituent ainsi **un lieu unique d'échanges** sur les pratiques professionnelles ou sectorielles.

[www.sciences-po.fr/spf](http://www.sciences-po.fr/spf)

### À SCIENCES PO LA FORMATION CONTINUE C'EST :

- 12 Executive masters
- 6 000 stagiaires cadres et dirigeants
- 190 séminaires courts (1 à 3 jours) pour plus de 2 000 entreprises
- 120 formations sur-mesure pour plus de 80 entreprises et organismes des secteurs privé et public

## APDC

### QUI SOMMES NOUS ?

#### Une association de professionnels au service de professionnels

- L'APDC est animée par une équipe de professionnels occupant des postes à responsabilité au sein de la fonction comptable de grandes entreprises.
- L'APDC s'adresse principalement aux professionnels en entreprise et accueille également en tant que membre associé des experts comptables, auditeurs, professeurs d'université, consultants...
- L'APDC compte plus de 250 membres, avec une forte représentativité dans les grands groupes de la place de Paris.

#### spécialisée dans le domaine finance-comptabilité

- L'APDC s'adresse principalement aux collaborateurs de la direction financière de grands groupes ou sociétés de taille moyenne, exerçant des fonctions de directeur/responsable comptable, consolidation, normes et procédures, contrôleur financier, contrôleur de gestion...
- et aussi contrôleur interne, risk manager, auditeur interne...

### NOS OBJECTIFS

- Favoriser les **échanges d'expériences et le partage d'informations** entre les membres dans le cadre de rencontres et groupes de travail.
- Assurer une **veille technique** sur l'évolution des normes comptables et de la réglementation, des méthodes et outils de reporting et du contrôle interne.
- **Promouvoir** l'image de la fonction comptable en entreprise.
- **Assurer l'interface** avec les instances de place.

[www.apdc-france.com](http://www.apdc-france.com)

[contact@apdc-france.com](mailto:contact@apdc-france.com)

# conférences unique

## SFEV

Créée en 2003, la Société Française des Évaluateurs a l'ambition de **réunir toutes les personnes intéressées par l'évaluation financière** quelle que soit leur profession (évaluateurs indépendants, analystes, directeurs financiers, banquiers, professeurs de finance...), et de favoriser l'émergence et la reconnaissance des meilleures pratiques en la matière en :

- favorisant l'échange d'expériences entre ses membres,
- promouvant le développement et l'utilisation de techniques d'évaluation les plus récentes et leur reconnaissance par les autorités de place et le législateur,
- encourageant la professionnalisation des experts en évaluation,
- définissant les standards professionnels que les experts en évaluation s'engageront à respecter dans leurs travaux.

La SFEV organise ou participe à des groupes de travail de place sur des sujets techniques comme l'évaluation dans un cadre fiscal, l'application de la norme IAS 36, les primes et les décotes, travaux qui donnent lieu à des publications ou des guides pratiques destinés aux professionnels de l'évaluation.

Ses matinales et sa conférence annuelle constituent des opportunités de rencontres professionnelles sur des thèmes d'actualités financières et d'évaluation.

[www.sfev.org](http://www.sfev.org)

## DFCG

La DFCG est l'association française des dirigeants finances gestion.

Implantée dans toutes les régions de France, elle regroupe 3 000 membres de tous les secteurs économiques du pays. Toutes les tailles d'entreprise sont représentées, de la PME aux groupes internationaux, à l'image du tissu économique français. Elle propose, entre autres, à ses membres de participer à de nombreux événements (petits déjeuners, conférences, dîners-débats, formations...) et organise chaque année, au mois de décembre, Financium, le symposium des dirigeants finances gestion.

En outre, elle publie le mensuel *Échanges*, une revue de référence pour la fonction finances gestion.

[www.dfcm.com](http://www.dfcm.com)

[www.dfcm.com/blog](http://www.dfcm.com/blog)

Contact : [siege@dfcm.asso.fr](mailto:siege@dfcm.asso.fr) - 01 42 27 93 33



Conférence de lancement  
du programme

**jeudi 4 juin 2009 à 19h**

à Sciences Po

27, rue Saint-Guillaume,  
Paris 7<sup>ème</sup>

Pour tout renseignement et  
inscription :

Tél. : +33 (0)1 44 39 07 63

## > informations pratiques

### ■ ORGANISATION

**Durée :** 14 sessions. Chaque session comprend deux conférences de 1h30 chacune

**Horaires :** 8h30 à 12h

**Lieu :** Sciences Po - Paris 7<sup>ème</sup> - Adresse exacte communiquée dans la lettre de convocation adressée aux participants.

### ■ INSCRIPTION (utiliser impérativement le bulletin ci-joint)

**Montant pour le cycle complet de 14 sessions : 7 900 € nets**  
(6 900 € nets pour les adhérents SFEV / DFCG / APDC)

**Montant pour une conférence au choix : 580 € nets**  
(510 € nets pour les adhérents SFEV / DFCG / APDC)

### ■ COORDINATION

**Jean-Christophe Vidal** | chargé de mission  
jeanchristophe.vidal@sciences-po.fr

**Isabelle Cousin** | assistante de formation  
Tél. : +33 (0)1 44 39 40 76  
Fax : +33 (0)1 44 39 07 61  
isabelle.cousin@sciences-po.fr

# Bulletin d'inscription

Afin de valider l'inscription, ce bulletin individuel est à retourner dûment complété et signé à Sciences Po, Direction de la Formation continue, 215 boulevard Saint-Germain 75007 Paris.

## ■ CYCLE DE CONFÉRENCES

### Certificat d'évaluation financière I Les jeudis matin du 1<sup>er</sup> octobre 2009 au 11 juin 2010

Cocher la(les) demi-journée(s) choisie(s) :

- |   |   |  |                                       |  |
|---|---|--|---------------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> 1 <sup>er</sup> octobre 2009 | <input type="checkbox"/> 3 décembre 2009  | <input type="checkbox"/> 4 février 2010  | <input type="checkbox"/> 25 mars 2010 | <input type="checkbox"/> 10 juin 2010 matin      |
| <input type="checkbox"/> 22 octobre 2009              | <input type="checkbox"/> 17 décembre 2009 | <input type="checkbox"/> 18 février 2010 | <input type="checkbox"/> 8 avril 2010 | <input type="checkbox"/> 10 juin 2010 après-midi |
| <input type="checkbox"/> 19 novembre 2009             | <input type="checkbox"/> 14 janvier 2010  | <input type="checkbox"/> 11 mars 2010    | <input type="checkbox"/> 20 mai 2010  |  |

Cycle complet (14 conférences)

## ■ PARTICIPANT

Mme  Mlle  M. Nom : ..... Prénom : .....

Adresse de convocation (si différente de l'établissement) : .....

Code Postal : ..... Ville : ..... Pays : ..... Téléphone : .....

E-mail : ..... Fax : .....

Profession : .....

## ■ ENTREPRISE OU ORGANISME DU PARTICIPANT

N° de Siret (à remplir impérativement) : |\_|\_|\_|\_| |\_|\_|\_|\_| |\_|\_|\_|\_| |\_|\_|\_|\_|  Privé  Public  Associatif

Raison sociale : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : ..... Pays : ..... Téléphone : .....

Site Internet : http:// ..... Fax : .....

Code APE/NAF : |\_|\_|\_|\_| Effectif de l'établissement : .....

ÉTABLISSEMENT À FACTURER (si différent) : Raison sociale : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : ..... Pays : .....

## ■ RESPONSABLE FORMATION

Mme  Mlle  M. Nom : ..... Prénom : .....

Fonction : ..... Service : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : ..... Pays : ..... Téléphone : .....

E-mail : ..... Fax : .....

PERSONNE CHARGÉE DE LA GESTION ADMINISTRATIVE DE L'INSCRIPTION (si différente) :

Mme  Mlle  M. Nom : ..... Prénom : .....

Fonction : ..... Service : .....

E-mail : ..... Téléphone : .....

## ■ CACHET DE L'ENTREPRISE

## ■ SIGNATURE

Nom : .....

Prénom : .....

Fonction : .....

Date : .....

Signature

La signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation sans réserve des conditions générales de vente détaillées au verso.  
Pour toute question concernant cette inscription, contacter l'assistant de formation.



# Conditions générales de vente

## 1. INSCRIPTION :

Toute inscription d'un participant ne sera validée qu'après réception par Sciences Po :

- d'un bulletin d'inscription, dûment complété et signé (et d'une lettre valant commande pour les organismes concernés).
- du règlement des frais de formation (excepté pour les administrations qui, conformément aux règles établies par la comptabilité publique acquittent leur facture «après service fait»).

Tant que le bulletin renseigné et le règlement n'auront pas été reçus, Sciences Po se réserve le droit de disposer librement des places de la session de formation.

Il est demandé aux personnes à mobilité réduite de se signaler lors de l'inscription afin que Sciences Po s'assure de l'accessibilité des lieux de formation.

## 2. TARIFS :

- L'IEP de Paris étant exonéré de TVA, en vertu de l'article 261-4-4° du code général des impôts, tous les tarifs de la Direction de la Formation Continue sont indiqués en euros nets à payer.
- Les tarifs, indiqués sur le programme de formation pour l'année en vigueur, comprennent la formation, la documentation pédagogique remise à chaque participant, ainsi que les frais de repas si spécifiés sur le programme.
- La tarification des formations diplômantes Executive Masters est spécifiée sur chacun des programmes.

## 3. MODALITÉS DE PAIEMENT :

Le règlement du prix de la formation, réalisé à l'inscription, comptant et sans escompte, est effectué :

- par chèque libellé à l'ordre de «Fondation Nationale des Sciences Politiques».
- par virement direct, en précisant le nom du participant, le numéro de facture, le nom de l'entreprise, à l'ordre de «Fondation Nationale des Sciences Politiques», HSBC France - 41, bd Raspail - 75007 PARIS.

**Code Banque :** 30056 | **Code Guichet :** 00770 | **N° de compte :** 07704589623 | **Clé RIB :** 75 | **Domiciliation :** HSBC FR Paris Sèvres BAB.

Tout paiement postérieur aux dates d'échéance figurant sur nos factures donnera lieu à des pénalités de retard égales à 1,5 fois le taux d'intérêt légal en vigueur.

## 4. ADMINISTRATION :

Dès l'inscription validée, Sciences Po adresse :

- une lettre de confirmation au responsable formation.
- une lettre de convocation au participant indiquant le lieu exact de la formation.

Dès la formation réalisée, Sciences Po adresse :

- une facture tenant lieu de Convention de Formation Simplifiée (n° d'agrément : 1175p001275 décision du 28 janvier 1983) adressée à l'établissement financeur.
- une attestation de présence adressée à l'établissement financeur.

Toute entreprise domiciliée au sein de la Communauté Européenne (hors France) devra indiquer son numéro de TVA intracommunautaire sur le bulletin d'inscription pour que la facturation puisse être établie.

## 5. ORGANISME FINANCEUR :

Lorsque la formation est prise en charge par un organisme tiers (OPCA...), il appartient à l'entreprise du participant :

- de vérifier directement l'imputabilité de la formation auprès de l'organisme.
- de faire la demande de prise en charge avant la formation.
- d'indiquer explicitement sur le bulletin d'inscription quel sera l'établissement à facturer, en indiquant précisément sa raison sociale et son adresse postale.

Si le dossier de prise en charge de l'organisme tiers ne parvient pas à Sciences Po avant le 1er jour de la formation, les frais de formation seront intégralement facturés à l'entreprise du participant.

En cas de prise en charge partielle par un organisme tiers, la part non prise en charge sera facturée directement à l'entreprise du participant.

D'autre part, dans le cas où l'organisme n'accepterait pas de payer la charge qui aurait été la sienne (absences, abandons, etc), le coût de l'ensemble du stage reste dû par l'entreprise du participant.

## 6. CONDITIONS D'ANNULATION :

- Toute annulation ne sera effective qu'après réception d'un écrit (fax, e-mail, courrier), un accusé de réception sera adressé par retour au responsable de formation.
- L'annulation n'entraînera aucun frais si le participant se fait remplacer par un collaborateur de la même entreprise ayant les mêmes besoins en formation (un nouveau bulletin devra être complété dans les mêmes conditions que l'inscription initiale).
- Jusqu'à 10 jours ouvrés avant le 1<sup>er</sup> jour de la formation, le remboursement de l'inscription se fera sous déduction d'une retenue de 100 euros pour frais de dossier.
- Après cette date, et jusqu'au jour ouvré précédent la formation, Sciences Po facturera à l'entreprise du participant un dédit de 50% des frais de participation, montant non imputable sur le budget de formation.
- A partir du 1<sup>er</sup> jour de formation (séminaire, cycle, etc), la totalité des frais de formation seront retenus et facturés.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier, de reporter ou d'annuler la formation si des circonstances indépendantes de leur volonté les y obligent, en particulier si le nombre de participants est jugé pédagogiquement insuffisant.

## 7. INFORMATIQUE ET LIBERTÉS :

Les informations contenues dans ce bulletin d'inscription, sauf avis contraire de votre part, feront l'objet d'un traitement informatique. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite «Informatique et Libertés», vous disposez d'un droit d'accès et de rectification. Sauf refus exprès et écrit nominatif, les données informatiques pourront faire l'objet d'une cession, d'une location ou d'un échange avec d'autres sociétés.

La signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation sans réserve des conditions générales de vente détaillées ci-dessus.

